



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
17 février 2015
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	X
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	Pouvoir à Sylvianne Anglaret
Jean-François GOUEZEC	Mazoires	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoires	
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 décembre 2014
- Présentation par la D.D.T. des évolutions réglementaires en matière d'accessibilité
- Pays : passage en P.E.T.R.
- Mutualisation : état des lieux et démarche de travail
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques

- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le 17 février à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 28 janvier 2015.

22 conseillers sont présents, 1 conseiller a donné pouvoir, il y a donc 23 votants. Le quorum est atteint

Guy Fradin est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 29 décembre 2014

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 29 décembre a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

Guy Goyon revient sur l'autofinancement apporté par Ardes Communauté pour le centre touristique à hauteur d'1,1 million d'euros et indique que selon lui l'opération n'est pas blanche car Ardes Communauté met bien de l'argent sur ce projet et donc moins sur d'autres.

Bernard Veissière rappelle que c'est bien l'emprunt de 2,489 millions d'euros fait par Ardes Communauté pour le centre touristique qui est une opération blanche car couverte par les loyers versés par VPTI. Il ajoute qu'en dehors de cet emprunt, Ardes Communauté n'a bien qu'un seul emprunt de 900 000 €. Il précise que l'argent apporté en autofinancement par Ardes Communauté provient de l'opération du parc éolien et que c'est un choix qui a été fait, par le conseil communautaire, d'affecter une partie de cette somme sur le centre.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il rend compte de la consultation sur les horaires des séances du conseil : 18 réponses ont été reçues (l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants ayant été consultés soit 33 personnes).

Les réponses positives sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h30	5	4	4	4	5	7
14h30	12	12	12	11	12	11
18h00	10	8	9	8	6	6
20h00	10	8	9	8	7	8

Il propose donc d'organiser les conseils communautaires les après-midi. Pascale Brun indique que les mardis après-midi ne faciliteront pas la présence des élus d'Augnat. Bernard Veissière indique qu'il y a aussi, au vu du tableau, les lundis, mercredis et vendredis.

Présentation par la D.D.T. des évolutions réglementaires en matière d'accessibilité

Les documents de présentation sont transmis par mail aux communes.

Pays : passage en P.E.T.R.

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté, lors de sa séance du 29 décembre dernier a acté le principe de passage en P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays d'Issoire Val

d'Allier Sud. Cette structuration permet une réelle reconnaissance du Pays par l'Etat et d'actualiser la situation juridique du Pays au regard des lois A.L.U.R. et M.A.P.A.M, d'envisager des démarches de mutualisations, de mettre en cohérence les politiques publiques, de renforcer l'intégration intercommunale...

Il ajoute qu'il s'agit aujourd'hui de formaliser cette évolution par 3 délibérations successives.

Emmanuel Correia demande ce que veut dire « reconnaissance du Pays par l'Etat ». Guillaume Rousset indique que dans les lois citées, l'Etat n'accepte de contractualiser avec les Pays que s'ils ont ce statut.

Délibération n°1 : passage en syndicat mixte fermé

Le Président donne lecture du projet de délibération et indique qu'il s'agit ici d'acter le passage du Pays, de syndicat mixte ouvert à syndicat mixte fermé, c'est-à-dire que le Conseil Général et les Consulaires ne sont plus membres, ce qu'ils ont validé depuis plusieurs mois.

« Le Président rappelle que dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud a décidé d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Cette évolution du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en PETR nécessite :

- Une première modification des statuts du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud lui permettant de répondre aux spécificités d'un syndicat mixte fermé (SMF)
- Une décision du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud demandant la transformation en PETR
- Une décision du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud sur de nouveaux statuts propres au PETR

Ces décisions ont été prises à l'unanimité par le conseil syndical du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en date du 29 janvier 2015.

A présent, il y a lieu que chaque communauté de communes se prononce dans un premier temps sur les statuts modifiés du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud lui permettant de répondre aux spécificités du syndicat mixte fermé (SMF).

Le Président donne lecture des statuts modifiés tels qu'adoptés en conseil syndical du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud du 29 janvier 2015.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte la modification statutaire telle qu'annexée à la présente délibération »

Accord unanime

Délibération n°2 : transformation en P.E.T.R.

Le Président donne lecture du second projet de délibération, validant le passage du Pays en P.E.T.R.

« Le Président rappelle que dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud a décidé par délibération d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Sous réserve de l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en syndicat mixte fermé (SMF), Le Président propose d'accepter la transformation du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en PETR, suite à décision du Conseil syndical du 29 janvier 2015.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte la transformation du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en PETR »

Accord unanime

Délibération n°3 : Statuts du P.E.T.R.

Le Président donne lecture du 3^{ème} projet de délibération et des statuts du PETR

« Sous réserve de l'arrêté préfectoral validant la transformation du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud en PETR, le Président propose de se prononcer sur les nouveaux statuts du PETR.

Le Président donne lecture des nouveaux statuts proposés tels qu'adoptés en conseil syndical du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud le 29 janvier 2015.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte les nouveaux statuts du PETR tels qu'annexés à la présente délibération. »

Accord unanime.

Mutualisation : état des lieux et démarche

Le Président demande à Alexandre Duboc d'exposer la démarche. Celui-ci présente, par un diaporama, le contexte et la démarche proposée.

Contexte

La raréfaction de la ressource publique, mais aussi de nouveaux besoins et de nouvelles technologies, amènent à repenser les politiques publiques, notamment au niveau du bloc communal, de sorte à pouvoir maintenir et renforcer l'offre de services, au sens large, pour tous.

La mutualisation est un des moyens identifiés par l'Etat.

De ce fait, l'Etat, dans la loi de Réforme des Collectivités Territoriales, a instauré l'obligation pour les EPCI de rédiger un schéma de mutualisation sur la durée du mandat comprenant une feuille de route et des actions, un calendrier et une évaluation de l'impact financier des actions.

Définition et modalités

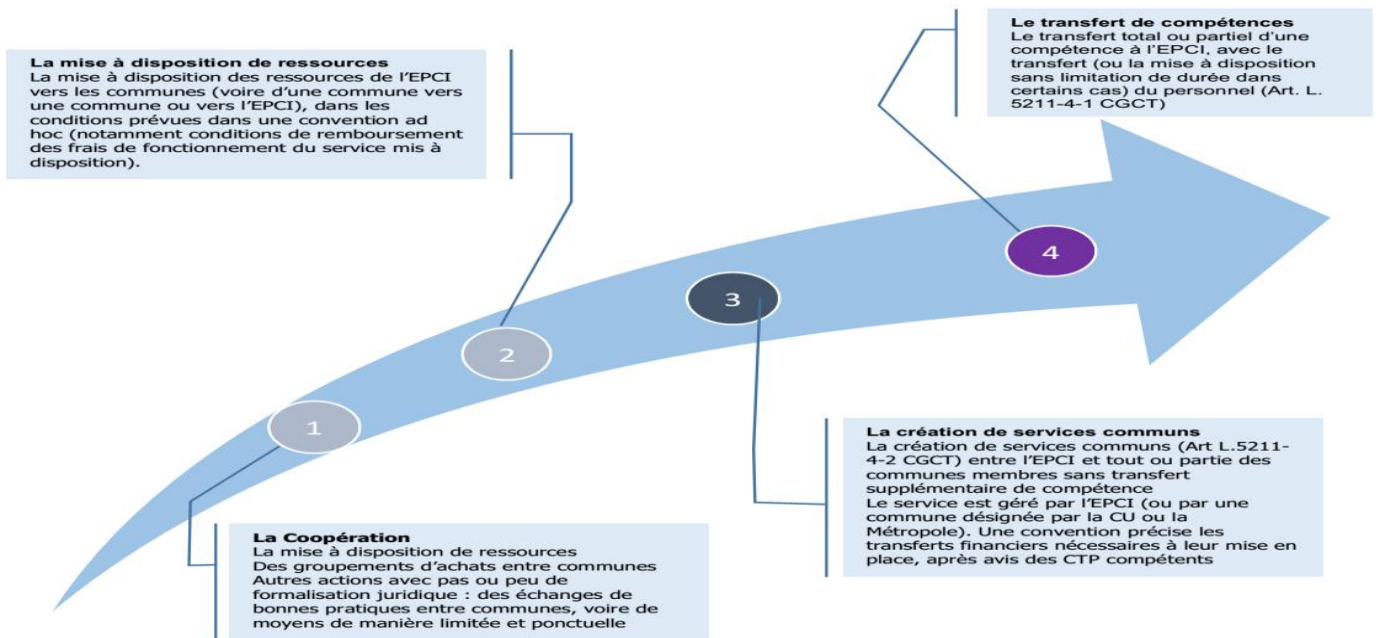
Alexandre Duboc présente des définitions de la mutualisation parmi les nombreuses existantes :

« La mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (m. verticale) ou entre communes (m. horizontale) » - (AMF)

« La mutualisation des services et des moyens recoupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à l'économie d'échelle. Elle peut s'appréhender tant au travers des règles applicables aux transferts de compétences que dans un cadre conventionnel » - Préfecture.

En effet, différentes modalités de mutualisation existent, du plus simple mécanisme au plus abouti : le transfert de compétences.

Le schéma ci-après présente les différentes formes de mutualisation et laisse entrevoir que des mutualisations nombreuses sont déjà existantes sur le territoire d'Ardes Communauté.



Mutualisations existantes

Quelques exemples ont été recensés :

	Commune / Ardes Co	Ardes Co / Autres communautés
Coopération	Achat de pouzzolane, extincteurs, rédaction fiche projets, barnums et matériels divers, plans de zonage assainissement	Prêt de véhicule, S.P.A.N.C., Partageons le Cézallier, participation de l'ingénierie communautaire au projet de territoire, consultation sur les copieurs,...
Mise à disposition de ressources	Personnel communal pour déneigement, ménage,..., transport des enfants vers C.L., mise à disposition de locaux (pour les T.A.P., les spectacles), participation des communes à la saison culturelle	Mutualisation coordination Enfance Jeunesse avec Lembron Val d'Allier
La création de services communs		
Le transfert de compétences	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, T.A.P., C.I.A.S.,...	Promotion touristique vers Office de tourisme intercommunautaire (2015 ?)

Calendrier et démarche

Le calendrier étant juridiquement flou, il est proposé d'agir en deux temps :

- Un état des lieux - via un questionnaire aux mairies - et des pistes proposées pour le prochain conseil par la Commission Vie Intercommunale et Moyens Associés
- Un document finalisé en fin d'année 2015, pour une approbation par les communes au plus tard en mars 2016.

Le principe de la démarche pourrait être le suivant :

- Ne mutualiser que ce qui apporte un « plus »
- Ne s'interdire aucune piste au stade de la réflexion

A l'issue de la présentation, le Président demande si la démarche convient.

Accord unanime.

Services et vie locale

Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse

Guillaume Rousset rappelle que le contrat Enfance Jeunesse est l'un des dispositifs d'accompagnement financier de la CAF. Celui d'Ardes Communauté arrive à son terme et il convient de renouveler le contenu de celui-ci au cours de l'année 2015, pour une durée de 4 ans. Il précise que le projet sera dans la continuité de ce qui a été fait dans les années précédentes et que le document sera débattu en commission.

Il propose toutefois de prendre une délibération autorisant le Président à préparer et signer le C.E.J. dès maintenant de sorte à pouvoir avancer le plus vite possible sur cette procédure.

Accord unanime

Guillaume Rousset précise que la prochaine commission aura lieu le 18 mars 2015 à 16h à Madriat.

Dynamiques Economiques

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée

Jean-Louis Lenègre indique que le Conseil Général du Puy de Dôme avec l'appui des communes et communautés a terminé la révision du PDIPR. Il est à noter qu'Ardes Communauté a conservé les 15 circuits précédemment inscrits.

Il ajoute que la prochaine commission aura lieu le 4 mars 2015 à 10h à Anzat-le-Luguet (ou à St Hérent en cas de mauvais temps). Jean-Louis Lenègre précise qu'un membre de l'association l'Eventail pourrait y être convié. Sylvianne Anglaret rappelle que deux conseillers de Madriat avaient exprimé le souhait d'en faire partie. Jean-Louis Lenègre indique que ces personnes seront convoquées.

Environnement et transition énergétique

Marché de carburants

Le Président expose qu'après consultation publiée le 26 novembre 2014, et réception des offres le 18 décembre 2014 à 12h, la commission d'appels d'offres s'est réunie les 28 janvier et 4 février dernier pour examiner le pli reçu.

L'entreprise Charvet est en effet la seule à avoir répondu.

Par comparaison avec le marché précédent et au vu de l'offre présentée, on peut attester que la logistique de l'entreprise est suffisante pour assurer le service dans des bonnes conditions.

En termes de prix, la comparaison est la suivante entre l'appel d'offres de 2010 et celui de 2014 :

	Rabais en € HT / hl sur Sans-Plomb 98	Rabais en € HT / hl sur Gazole	Rabais en € HT / hl sur Sans-Plomb 95
CHARVET	9,895€	10,301 €	8,849 €
Simulation sur barème dernier trimestre 2010 (appel d'offres précédent)	128,311 - 9,895 = 118,416 € / hectolitre	108,730 - 10,301 = 98,429 € / hectolitre	125,437 - 8,849 = 116,588 € / hectolitre
CHARVET	13.500 €	14.400 €	13.000
Simulation sur barème dernier trimestre 2014	137.761 - 13.500 = 124.261 € / hectolitre	117.777 - 14.400 = 103.377 € / hectolitre Pour Gazole « hiver » : 119.513 - 13.600 = 105.913 € / hectolitre	134.790 - 13.000 = 121.790 € / hectolitre

La commission d'appels d'offres propose donc de retenir l'offre proposée par Charvet dans les conditions ci-dessus et le Président propose de suivre l'avis de la commission.

Accord unanime

Désignation d'un référent « Ambroisie »

Le Président indique que l'ambroisie est une plante invasive qui se répand fortement sur le territoire du Puy de Dôme. Afin de contraindre l'expansion de cette plante, un arrêté préfectoral a été pris. Des référents communaux et intercommunaux doivent être désignés. Le rôle des référents intercommunaux est d'assurer le lien entre les référents communaux et les institutions, animer la mise en œuvre de la communication etc.

Il propose de désigner technicien référent M. Christophe Chabrier, qui s'est porté volontaire.

Accord unanime

Vie intercommunale et moyens associés

Personnel

Renouvellement du contrat de Denis Verdier

Le Président indique que le contrat de M. Denis Verdier prend fin en mars 2015. M. Verdier donnant satisfaction, et le contrat aidé pouvant se poursuivre, il propose de prolonger le contrat de M. Verdier jusqu'au 1^{er} décembre 2015.

Accord unanime

Adhésion à l'ADUHME

Le Président rappelle les missions de l'Aduhme qui intervient sur les thèmes suivants :

1. Sobriété et efficacité énergétiques ;
2. Energies renouvelables (solaire, bois-énergie, éolien...) ;
3. Lutte contre le dérèglement climatique ;
4. Utilisation rationnelle de l'eau, qualité de l'air...

Son action peut prendre plusieurs formes : information, conseil, formation, accompagnement et expertise technique, veille juridique et technologique, etc.

Ardes Communauté y adhère depuis plusieurs années. La cotisation est de 624 € pour l'année 2015. Le Président propose au conseil de renouveler cette adhésion.

Accord unanime

Questions diverses

Le Président fait un point sur le déneigement et précise que l'épisode des dernières semaines était assez exceptionnel en raison notamment du vent qui s'est mêlé aux chutes de neige. Il ajoute que les agents d'Ardes Communauté et les engins ont été mobilisés sur toute la durée de cette période, avec des journées très longues.

Roger Roche exprime son mécontentement. Jacques Morel indique que la route de Dauzat à Ternant n'est que peu traitée en cas de neige. Robert Chazalon rappelle qu'il n'est pas normal que les engins d'Ardes Communauté soit obligé de venir exprès à St Hérent pour déneiger deux chemins alors que le Conseil Général pourrait le faire. Emmanuel Correia reconnaît que des améliorations sont apparues depuis l'an dernier. Le Président rappelle toute la difficulté à maintenir la convention inédite entre le Conseil Général et Ardes Communauté et précise que chaque année des améliorations sont demandées et que certaines aboutissent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 17h30.
